

Annick Girardin nommée ministre de la fonction publique - Déontologie des fonctionnaires - Séminaire national sur l'accompagnement RH de la réforme territoriale - Calendrier de mise en oeuvre du protocole PPCR - Télétravail - Publication des arrêtés d'adhésion au RIFSEEP - Dérogation aux travaux réglementés pour les travailleurs mineurs - Bilan du dispositif des nominations équilibrées - Compte rendu de l'évaluation professionnelle des cadres supérieurs - Laboratoire d'innovation et de prospective des ressources humaines (LI-RH) - Un guide sur la fonction de conseil en évolution professionnelle - Interdiction du vapotage - Action sociale - Statistiques - Vigie -

Actualités



Annick Girardin nommée ministre de la fonction publique

Le 11 février 2016, Annick Girardin a été nommée ministre de la Fonction publique en remplacement de Marylise Lebranchu. Elle était précédemment secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie.

➔ [La biographie d'Annick Girardin](#)



Adoption par le Sénat du projet de loi relatif à la déontologie

Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires le 27 janvier.

Le projet de loi doit maintenant être examiné en commission mixte paritaire entre les assemblées le 29 mars 2016.

➔ [Le dossier législatif sur le site du Sénat](#)



Séminaire national sur l'accompagnement RH de la réforme territoriale

Le 29 février s'est tenu à Paris un séminaire national sur l'accompagnement RH de la réforme territoriale avec l'ensemble des acteurs RH régionaux et les représentants des ministères.

Le but de cette journée était de répondre aux questions posées, de présenter le plus complètement possible les dispositifs d'accompagnement RH mis en place dans le cadre de la réforme et de vérifier l'adéquation des outils aux réalités du terrain.

➔ [La présentation du séminaire relatif à l'accompagnement RH de la réforme territoriale](#)



Calendrier de mise en oeuvre du protocole PPCR

Le protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) entre en application. Au 1er janvier 2016, les corps et cadres d'emploi de catégorie B et ceux de catégorie A des domaines social et paramédical ont bénéficié d'une revalorisation.

➔ [Le calendrier des revalorisations des grilles \[PDF\]](#)

➔ [La présentation du protocole PPCR](#)

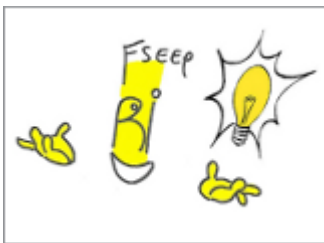


Télétravail dans la fonction publique : le décret vient de paraître

Le décret d'application relatif au télétravail est applicable depuis le 13 février 2016. Il précise les conditions d'organisation du télétravail.

Un guide juridique destiné à accompagner les employeurs et à informer les agents sur cette modalité d'organisation du travail sera publié prochainement.

➔ [Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature \[PDF\]](#)



Publication des arrêtés d'adhésion au RIFSEEP

L'intégration des corps et emplois de la fonction publique de l'État dans le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) se poursuit. Près de 70 arrêtés ont d'ores et déjà été publiés en application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

- [Les arrêtés publiés](#)
- [La liste des corps bénéficiant du RIFSEEP au 1er mars 2016 \[PDF\]](#)



Dérogação aux travaux réglementés pour les travailleurs mineurs

Mise en œuvre de la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans, en situation de formation professionnelle dans la fonction publique de l'État, d'effectuer des travaux dits « réglementés ».

- [La circulaire du 21 janvier 2016 relative à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique de l'État d'effectuer des travaux dits « réglementés » \[PDF\]](#)



Bilan 2015 du dispositif des nominations équilibrées

Sur l'ensemble des emplois concernés par le dispositif des nominations équilibrées, dans les trois versants de la fonction publique, le taux de primo-nominations féminines pour l'année 2014 est de 33 %. Ce taux est identique à celui atteint en 2013, première année d'application du dispositif. L'objectif est d'atteindre 40 % de primo-nominations dans les emplois dirigeants et les emplois supérieurs à partir de 2017.

- [Le rapport 2014 sur le dispositif des « nominations équilibrées » dans les emplois supérieurs et dirigeants de la fonction publique](#)



Compte rendu de l'évaluation professionnelle des cadres supérieurs

Un arrêté du 24 décembre 2015 instaure une évaluation des chefs de service et sous-directeurs des administrations centrales conduite par leur supérieur hiérarchique direct. Il précise les modalités de cet entretien annuel qui fait l'objet d'un compte-rendu (CREP).

- [L'arrêté du 24 décembre 2015 relatif à l'entretien professionnel annuel des chefs de service et des sous-directeurs des administrations de l'État \[PDF\]](#)



Parution de la lettre du laboratoire LI-RH

Le Laboratoire d'innovation et de prospective des ressources humaines a publié sa première lettre. Cette publication propose une mise en perspective des pratiques d'évaluation et de leurs enjeux dans la fonction publique et dans le secteur privé. Elle propose également un panorama des pratiques d'évaluation au travers de comparaisons internationales et décrit un certain nombre de pratiques innovantes.

Le LI-RH est le fruit d'un partenariat entre la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), le Centre de formation et de management du ministère de la Défense (CFMD), l'Institut de gestion publique et de développement économique (IGPDE) et France Stratégie.

- [Le premier numéro de la lettre du laboratoire LI-RH](#)



Un guide sur la fonction de conseil en évolution professionnelle

Ce document présente les réseaux ministériels en charge de l'accompagnement personnalisé des agents au sein des services de l'État et de ses établissements.

- [Réseaux ministériels. Accompagnement personnalisé des agents publics au sein des services de l'État \[PDF\]](#)



Interdiction du vapotage

La loi de modernisation du système de santé, publiée au Journal officiel du 27 janvier 2016, dispose qu'il est interdit de vapoter dans les lieux suivants : les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs, les transports collectifs fermés ainsi que les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

Un décret en Conseil d'État viendra, dans les prochaines semaines, en préciser les conditions d'application.


Sommaire

■ CIRCULAIRES



Action sociales, déclarations sociales

- [La circulaire du 15 janvier 2016 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune \[PDF\]](#)
- [La circulaire du 21 janvier 2016 portant application dans la fonction publique de l'ordonnance n° 2015-682 du 18 juin 2015 relative à la simplification des déclarations sociales des employeurs \[PDF\]](#)

■ STATISTIQUES



Mobilité, formation professionnelle et statutaire

- [Les agents en position de mobilité au 31 décembre 2014](#)
- [La formation professionnelle et statutaire des agents des ministères en 2014](#)


Sommaire

■ VEILLE JURIDIQUE



La veille juridique de la DGAFP

- [Vigie n° 77 - février 2016](#)

[ABONNEMENT](#) - [MODIFICATION DE VOTRE ABONNEMENT](#) - [ARCHIVES](#) - [RSS](#) - [DESABONNEMENT](#)

Trajectoires est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, ministère de la Fonction publique. Directeur de la publication : Thierry LE GOFF. Rédactrice en chef : Diane LAROCHE-JOUBERT / Responsable éditorial : Luc BLANLOEIL / Conception : Aphanis pour le Sircom. Routage : logiciel Sympa. Copyright ministère de la Fonction publique. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DGAFP - 139 rue de Bercy - 75012 Paris ou par courriel à contact-dgafp@kiosque.bercy.gouv.fr